



Plan EAU : des mesures utiles, mais qui doivent s'inscrire dans un renforcement de notre organisation par bassin pour une gestion en bien COMMUN devenue indispensable.

Fort de l'investissement de l'Association nationale des élus des bassins sur la question de l'eau et à la suite de son engagement actif lors de l'élaboration du « Plan eau » par l'animation d'un groupe de travail au sein du Comité national de l'eau, par audience auprès de Mme COUILLARD, secrétaire d'Etat, de parlementaires, l'annonce du plan eau constitue un moment important que l'ANEB tient à apprécier.

En effet, si nous nous félicitons d'avoir été entendus notamment sur la nécessité de renforcer le dialogue au sein des territoires autour des enjeux (mesures 33, 34), force est de constater que l'avancement d'une structuration plus forte et plus ancrée au plus près du terrain, articulée avec les structures communales et intercommunales, est plus que timide, et à nos yeux sans commune mesure avec l'effort stratégique que les effets du changement climatique imposent à ce sujet.

L'immense majorité des mesures proposées, si elle s'avèrera utile, ne donne pas naissance à un renforcement structurel d'une organisation de la gestion par bassin, plus particulièrement sur le grand cycle de l'eau.

Nous, élus engagés au quotidien sur ces questions au plus proche des enjeux locaux, redisons avec conviction, comme démontré dans « Le livre BLEU L'eau en COMMUN » paru en octobre dernier que la gestion par bassin doit se démultiplier à des échelles plus petites que celles des Agences de l'eau. Nous redisons qu'un modèle d'organisation rigoureux, démocratique et territorialisé passe par l'avènement d'établissements publics de bassin, entités actives en matière notamment de planification et d'ingénierie qui doivent être soutenues par une ressource pérenne : ce soutien financier est l'un des enjeux qui manque à ce plan.

C'est à ce prix que les Commissions Locales de l'Eau appelées à se généraliser par le « Plan eau » pourront apporter tout le bénéfice attendu.

La sobriété des usages, la disponibilité de la ressource et la qualité de l'eau sont autant d'objectifs que nous partageons. Nous poursuivrons notre engagement quotidien dans nos instances et nos structures pour tirer le meilleur du plan proposé. Dans le même temps nous poursuivrons nos appels à l'amélioration en terme de structuration de la politique de l'eau dans notre pays et agirons dans chacun des Comités de Bassin pour qu'à l'occasion des douzièmes programmes d'intervention des Agences de l'eau la montée en puissance de l'échelle territoriale dans la gestion de l'eau que nous appelons de nos vœux se prépare et devienne effective dans le cadre institutionnel actuel, et surtout bénéficie d'un apport financier équitable et pérenne à l'occasion du renforcement des moyens alloués aux Agences de l'eau et dans le cadre de la Loi de finances 2024 à venir.